

LISTE DE RECOMMANDATIONS DU LIVRE BLANC SUR LA MAIN-D'ŒUVRE

Recommandation 1

La mise à jour des programmes d'éducation, à tous les niveaux, doit porter une attention particulière au développement des compétences essentielles.

Recommandation 2

La mise sur pied d'une nouvelle stratégie de formation en entreprise, qui permettrait de bonifier et généraliser l'offre de formations COUD aux entreprises.

Recommandation 3

Que l'offre de FPT soit adaptée afin d'assurer l'adéquation entre les besoins des entreprises et le développement de compétences. De plus, cette offre de formation doit être accessible à l'ensemble des régions du Québec.

Recommandation 4

De revoir la méthode de financement des programmes découlant de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Recommandation 5

Instaurer un Régime Volontaire d'Épargne Formation Continue (RVEFC).

Recommandation 6

Que le gouvernement du Québec, en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail et ses membres, mette en place un cadre provincial sur la microcertification.

Recommandation 7

Mettre rapidement en place les bases du chantier des compétences.

Recommandation 8

De procéder à la modernisation du Régime de l'assurance-emploi en y effectuant une réforme complète.

Recommandation 9

De former dans chaque région des tables de rapprochement entre les communautés d'affaires locale et autochtone pour mieux se connaître et voir les échanges possibles en matière de main-d'œuvre, d'achat local et de partenariats d'affaires.

Recommandation 10

D'identifier dans chaque région des mentors québécois et autochtones pouvant agir comme guides et conseillers dans des projets locaux de développement économique collaboratifs.

Recommandation 11

De faciliter l'embauche de travailleurs autochtones par des mesures incitatives comme des crédits d'impôt et la réalisation de stages par des candidats autochtones à l'emploi.

Recommandation 12

D'intégrer l'achat autochtone dans les stratégies d'achat local des gouvernements et des municipalités avec une cible d'approvisionnement dans les communautés autochtones.

Recommandation 13

Baser la décision quant aux seuils d'immigration sur des données économiques et sociales objectives, qui démontreront les besoins de main-d'œuvre devant être comblés par l'immigration et la capacité d'intégration des différentes régions du Québec.

Recommandation 14

Accélérer le traitement des demandes d'immigrations et l'émission des permis de travail afin que les demandes provenant des candidats sélectionnés par le Québec soient traitées aussi rapidement que celles provenant des autres provinces.

Recommandation 15

La mise sur pied d'un comité ministériel de relance économique, qui regrouperait le MEI, le MFQ, le MTESS, le MIFI, le MEQ et le MES.

Recommandation 17

Considérer une hausse du seuil d'assujettissement des revenus de travail au premier palier d'imposition.

Recommandation 19

Modifier le mode de fonctionnement du Régime des rentes du Québec afin de permettre à un prestataire de faire cesser ses prestations lorsqu'il trouve un emploi, peu importe la durée écoulée depuis le début des versements. Aussi, supprimer l'obligation de cotiser au RRQ pour ceux et celles qui ont commencé à recevoir des rentes.

Recommandation 21

De permettre à un prestataire du Régime de rentes du Québec de faire cesser les prestations six mois ou plus après le début de leur versement.

Recommandation 23

De favoriser un dialogue ouvert dans les lieux de travail sur la rétention des travailleurs expérimentés.

Recommandation 25

De sensibiliser les employeurs et les travailleurs expérimentés aux pratiques et outils existants.

Recommandation 27

Créer un comité ministériel de la relance économique.

Recommandation 16

Effectuer une révision des limites, des conditions et des impacts fiscaux de la conversion d'un REER en FERR avec comme objectif d'éliminer les contraintes pour un travailleur expérimenté voulant continuer à travailler ou retourner sur le marché du travail.

Recommandation 18

Bonifier le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière.

Recommandation 20

Augmenter le seuil de revenu ne diminuant pas les prestations du Supplément de revenu garanti (SRG).

Recommandation 22

Se doter d'un plan d'action afin de favoriser la rétention et l'embauche des travailleurs expérimentés et de retarder l'âge moyen de départ à la retraite.

Recommandation 24

De bien cerner le profil des travailleurs expérimentés afin que les organisations et entreprises puissent mieux orienter les investissements dans les stratégies de maintien en poste.

Recommandation 26

De redoubler les efforts de coordination et de diffusion afin d'accroître les efforts de promotion de la CPMT, du MTESS et du gouvernement fédéral.

Recommandation 28

De rehausser le financement des initiatives régionales et locales de Services Québec afin de permettre une réponse efficace aux besoins urgent de main-d'œuvre des entreprises.